

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOUT 2019</p>

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme SANDALO, CHRISTOPHE, VOGUET, JANIN, M. RABY, BERHAUT, ROUSSELIN.

Etaient absents excusés : Mme ARNOULT procuration à M. THOMAS, M. PONSOT procuration à Mme CHRISTOPHE.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 29 août 2019 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget général : DM1
- 2) Budget assainissement : DM2 ;
- 3) Tarif des concessions de cimetières ;
- 4) Tarif pour vacation de police ;
- 5) Tarif pour dispersion des cendres ;
- 6) Réhabilitation de l'immeuble sis 1 rue du Château : étude de faisabilité ;
- 7) Travaux de voirie rue Paquis Haut ;
- 8) Choix de l'entreprise pour les travaux rue Paquis Haut ;
- 9) Droit de place pour le cirque.
- 10) SPL XDEMAT : approbation rapport.

Points divers

- DIA : parcelles section ZK n° 240 et 242 sises 14 impasse des Antes ;
- DIA : parcelle section ZK n° 311, 321 et 322 sises 5 av des Hautes Charrières ;
- Arbres aux Hautes Charrières et plantation en automne ;
- Bilan de la forêt ;

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire à l'**unanimité**. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Elle demande également :

- le rajout d'un point à l'ordre du jour : l'approbation du rapport de gestion de la société SPL Xdemat ;
- le retrait du point concernant le règlement du cimetière : arrêté du Maire.

Le Conseil accepte à l'**unanimité**.

20190801 – Budget général : décision modificative n°1

Afin d'assurer certaines dépenses au budget assainissement, il convient d'effectuer un transfert du budget général au budget assainissement par l'écriture suivante :

Budget général :

A retirer en dépenses de fonctionnement au chapitre 11 Article 615231 (entretien et réparation de voiries)	- 12 000,00 €
A ajouter en dépenses de fonctionnement chapitre 65 Article 657364 (Subvention de fonctionnement)	+ 12 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la décision modificative au budget général.

20190802 – Budget assainissement : décision modificative n°2

Le chapitre 21 (immobilisations incorporelles) du budget assainissement a besoin d'être abondé afin d'assurer l'ensemble des dépenses.

Il convient de faire l'écriture suivante suite au transfert du budget général :

Budget assainissement :

A ajouter en recette d'investissement chapitre 13 Article 1314 (Subvention commune)	+ 12 000,00 €
A ajouter en dépense d'investissement chapitre 21 Article 2158 (autres)	+ 12 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la décision modificative au budget assainissement.

Gestion du cimetière : Madame le Maire propose :

- de regrouper le **prix des concessions funéraires et des columbariums** ainsi que leur durée dans une seule délibération ;
- de mettre en place un **caveau provisoire** : l'article R 2213-29 du CGCT définit les conditions dans lesquelles un corps mis en bière peut être déposé temporairement, dans l'attente de la crémation ou de l'inhumation définitive ;
- d'instaurer une **vacation de police** : la vacation de police est une taxe destinée à rémunérer l'officier d'état civil pour la fermeture du cercueil et la pose de scellés. Elle est exigible dans deux cas : lors d'une crémation de corps ou en cas de fermeture de cercueil en l'absence de famille et que le convoi change de ville ;
- d'applique un tarif pour la **dispersion des cendres** dans le jardin public ou hors jardin public après autorisation.

20190803 – Tarif des concessions dans les cimetières de Chamarandes et de Choignes :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

Désignation	Demande de concession pour une durée de 15 ans	Renouvellement de concession pour une durée de 15 ans
Concession 2m ²	100.00 €	80.00 €
Concession 4m ²	200.00 €	160.00 €
Mini tombe 1m ²	50.00 €	40.00 €
Columbarium 2 urnes	250.00 €	150.00 €
Columbarium 4 urnes	350.00 €	200.00 €
Caveau provisoire	1er mois 30,00 €	à partir du 2ème mois et jusqu'au 6ème mois 25.00 €/mois

20190804 – Tarif pour la vacation de police : le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vacation de police dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de **20,00 €**. Ces vacations sont versées à la recette municipale.

20190805 – Tarif pour la dispersion des cendres : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer un tarif pour la dispersion des cendres, soit dans le jardin du souvenir soit en pleine nature, à **20,00 €**.

20190806 – Etude de faisabilité pour la réhabilitation du logement sis 1 rue du château à CHAMARANDES

Le logement sis 1 rue du Château est désaffecté depuis plusieurs années. Il serait souhaitable de le remettre en état, et par conséquent, de choisir un maître d'œuvre afin d'étudier la faisabilité du projet. La réalisation de cette étude permettra de solliciter des subventions auprès de la Région et du Département. Après consultation de devis comparatifs, Madame le Maire expose la proposition des entreprises suivantes :

- H2M de BRETHENAY ;
- ETS GIRARDOT Yann de CHAUMONT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **Monsieur GIRARDOT Yann** 39 route de Neuilly ZI la Vendue 52000 CHAUMONT, comme maître d'œuvre pour le projet présenté ; le montant de l'étude sera de **1 665,00 € HT**.

20190807 – Travaux de voirie au Paquis Haut à CHOIGNES

Des travaux de voirie sont nécessaires au Paquis Haut. Les chaussées et les trottoirs sont en très mauvais état. Ils doivent être restaurés afin de garantir la sécurité des riverains. Ces travaux comprennent notamment :

- Le remplacement des bordures dégradées ;
- Le remplacement des tampons de visites et la mise à niveau des bouches à clés ;
- La reprise des trottoirs, avec enrobé devant portails et portillons, et enduit bicouche sur le reste des surfaces (le tout délimité par des bordurettes) ;
- La réparation des zones de chaussées les plus dégradées et la mise en œuvre d'un enduit bicouche sur la totalité des emprises ;
- La remise en œuvre de la signalisation horizontale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la réfection de la chaussée et des trottoirs au Paquis Haut dont le coût prévisionnel s'élève à **85 500,00 € HT**.

20190808 - Attribution du marché de travaux de voirie au Paquis Haut à CHOIGNES

La consultation des entreprises de travaux s'est déroulée au cours du mois de juillet 2019. L'enveloppe estimative des travaux était de 85 500,00 € HT.

Madame le Maire présente les conclusions du rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis.

La commission d'appel d'offre a fait le choix de retenir l'entreprise de travaux COLAS NORD-EST pour un montant global de 74 491,50 € HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS NORD-EST – ZI La Vendue – route de Neuilly- BP 2043 – 52902 CHAUMONT, pour un montant global de **74 491,50 € HT**.

20190809 – Accueil des cirques : occupation du domaine public

L'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose le principe que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance ».

Madame le Maire propose d'instaurer une redevance pour l'accueil des cirques et de mettre en place la procédure ci-dessous.

Pour accueillir un cirque, il sera exigé :

- Le registre de sécurité du chapiteau ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une copie de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants (dans le cas où il y a présentation d'animaux) ;
- Le certificat de capacité à présenter au public des animaux d'espèces non domestiques ;

- Une attestation de bon montage et liaisonnement au sol.

Un courrier leur sera délivré les autorisant à s'installer sur le domaine public en mentionnant les dates de début et fin. La facturation sera faite selon le principe de « toute occupation du domaine public soumise à redevance ».

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la procédure d'accueil et décide du tarif suivant : **5,00 € par jour** d'occupation avec une caution de 150,00 €.

20190810 – SPL XDEMAT : approbation du rapport de gestion

Madame le Maire rappelle les faits :

Par délibération du 22 octobre 2015, le Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Elle fait lecture du rapport de gestion de la société : par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et donne acte de cette communication.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte à Madame le Maire de cette communication.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section ZK n° 240 et 242 sises 14 impasse des Antes sur CHOIGNES;
- parcelle section ZK n° 311, 321 et 322 sises 5 av des Hautes Charrières sur CHOIGNES ;

Arbres aux Hautes Charrières

La parole est donnée à M. ROUSSELIN

« Les résineux, situés aux Hautes Charrières autour du terrain sablé, sont morts ou sont en très mauvais état : les attaques répétées d'insectes et la sécheresse en sont la cause ».

Une réflexion est engagée sur l'étude du remplacement de ces arbres morts.

Hypothèse de remplacement : cèdres, sapins méditerranéens, arbustes. Une haie serait envisageable pour laisser le temps aux grands arbres de pousser.

Réflexion sur la piste piétons/cyclistes qui va de CHOIGNES à CHAMARANDES : cette piste s'arrête actuellement au niveau du terrain de foot. On pourrait étudier le prolongement pour faire la jonction avec l'entrée du lotissement des Hautes Charrières.

Bilan de la forêt : la parole est donnée à M. THOMAS

Le bilan 2018 de la forêt communale :

- une vente de bois exceptionnelle de 124 000,00 € :
 - ☞ vente d'épicéas dans les parcelles 16 et 23 (abattage sanitaire suite aux passages successifs de scolytes) pour 33 000,00 € ;
 - ☞ vente de bois sur pied dans les parcelles 1 - 3 - 12 pour 64 000,00 € ;
 - ☞ vente de bois d'industries dans les parcelles 2 – 21 – 22 pour 11000,00 € ;
 - ☞ vente à la scierie BERTHE de CONSIGNY dans les parcelles 7 – 10 – 13 pour 12 000,00 € ;
 - ☞ recette résultant du bail de chasse pour 3 300,00 €.
- des dépenses pour 17 000,00 €.
- Et un bilan positif de 107 000,00 € pour l'année 2018.

Les **affouages** se feront cette année dans la parcelle n° 18. Lors de la commission des bois prévue le 10 septembre 2019, la question sera de déterminer le mode d'exploitation : en filet ou en comptant les arbres. Dans ce cas, les âmes de bonne volonté seront les biens venues...

Un **élagage** à l'aide d'un lamier devra être réalisé le long de la vieille côte, la rue Edith Bourlon de Rouvre, la rue de Chaumont et la côte de Surmont. Il est prévu de prévenir les propriétaires en amont.

La **façade de l'école**, côté cour, plus soumise aux intempéries, a besoin d'être rénovée soit en lasure soit avec un traitement spécial bois. Un devis a été demandé.

Le **nouveau véhicule de la commune** est arrivé.

Un **visiophone** a été installé au groupe scolaire.

Le **totem pour l'affichage numérique** a été installé dans la cour de la mairie.

La parole est donnée à M. VIALLETEL :

Les **travaux de la Voie Verte** ont été suspendus pour raisons techniques et de fabrication concernant la fourniture des glissières. La route a été ouverte. La reprise est prévue normalement semaine 38.

Réfection de regards assainissement dans des parcelles privées :

- Sur les parcelles près des serres : réfection des regards avec terrassement, 3 regards vont être surélevés sur une hauteur d'environ 1,00 mètre, afin d'éviter les eaux parasites ou des débordements ;
- Sur les parcelles du Haras du vieux moulin : remise à niveau de certains tampons sur une hauteur d'environ 0,60 cm, afin d'éviter les eaux parasites (ex : eau de la Marne en temps de crue).

Les **travaux de voirie sur deux chemins communaux sont terminés**. Ces travaux ont été effectués dans la continuité des travaux de voirie de l'association foncière de CHAMARANDES-CHOIGNES

- Chemin de Chamarandes à Laville aux Bois ;
- Chemin des grands bois sur la route de Biesles.

Conventions de servitudes : La réunion publique est prévue le vendredi 20 septembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

Ces conventions ont pour but d'indiquer aux propriétaires (83) que des tuyaux d'assainissement passent sur leur propriété. Ces tuyaux sont installés depuis des années. Les conventions sont une régularisation indiquant une servitude de passage.

Dates à retenir :

12/10 : repas des aînés ;

11/11 : commémoration du 11 novembre :

11h00 à CHOIGNES,

11h30 à CHAMARANDES.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Jeudi 26 septembre 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur


Bernadette RETOURNARD

